

École maternelle Jeanne Lecourt Place Balzac - 37150 Bléré Tél. / FAX : 02.47.57.97.18

@: ec-jeanne-lecourt-blere@ac-orleans-tours.fr

site: http://ec-jeanne-lecourt-blere.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/

Commission Rythmes Scolaires mardi 02 juillet 2013 annexe de la maternelle

En fin de séance, les participants se sont exprimés positivement sur le projet d'aménager le temps scolaire et périscolaire sur la pause méridienne. Durant 3 jours, la pause serait de 12h à 14h : la classe finirait à 16h15. Le vendredi, la classe reprendrait à 13h30 et se terminerait à 15h45.

Les enseignants de l'école maternelle, qui soutiennent depuis le début cette proposition bien que d'autres avaient nourri la réflexion, souhaitent préciser de nouveau les points qui conditionnent leur soutien. C'est dans le cadre strict de l'aménagement du temps de l'enfant que nous nous situons.

- L'aménagement de la pause méridienne ne doit pas constituer un allongement des temps collectifs vécus par les enfants même si l'on a bien compris que la garderie reste une « variable d'ajustement ».
- De ce fait, des animations en petits groupes doivent être organisées, avec du personnel certes volontaire, mais aussi et surtout compétent (âge des enfants à prendre en compte).
- La répétition des activités déjà proposées par les enseignants est un risque. Risque de lassitude pour les enfants. Risque de désintérêt de l'activité, donc échec de l'objectif premier qu'est le « bien être » de l'élève.
- Le personnel actuellement à disposition dans les classes (ATSEM) doit pouvoir conserver du temps de préparation de classe en dehors des temps de classe et d'entretien des locaux.
- La sieste des PS doit être assurée par ce personnel municipal en attendant la reprise de service des enseignants à 14h. Il est entendu que 2 personnes doivent être présentes dans chacune des 2 salles pour assurer la surveillance et la sécurité.
- Les salles de classes doivent rester le lieu de travail pour les enfants et non un lieu récréatif. De plus, certains documents n'ont pas à tomber entre toutes les mains.
 Les enseignants doivent pouvoir également préparer la classe, ranger le matériel et les productions des enfants sans avoir à gérer des contraintes extérieures.
 Les enseignants ont à assurer des APC en petits groupes : de ce fait, les salles doivent être libérées.
- Les directrice / eur des écoles ne doivent pas supporter la charge de gestion de personnels recrutés par la mairie (les intervenants) notamment pour ce qui concerne les absences et retards. Un interlocuteur doit être nommé et connu de tous à la mairie qui travaillerait en liaison avec les directrice / eur.
- Les enseignants peuvent prendre en charge la répartition des enfants dans les groupes d'activités, lorsque celles-ci seront connues. Ils sont « en première ligne » et cela peut éviter d'imposer donc de susciter du désintérêt.